



FILIERE CULTURELLE

CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE SESSION 2022

Spécialités : ARCHIVES ET INVENTAIRE

Le concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine 2022 a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de l'ensemble du territoire national.

I – Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine

A - Calendrier

Période d'inscription	11 janvier au 24 février 2022
Période de préinscription	11 janvier au 16 février 2022
Date limite de validation de l'inscription	24 février 2022
Epreuves écrites d'admissibilité	18 et 19 mai 2022
Réunion de jury d'admissibilité	7 juillet 2022
Epreuve(s) orale(s) d'admission	20, 21, 22 et 23 septembre 2022
Réunion de jury d'admission	3 octobre 2022

B – Inscriptions

Sur les 668 candidats qui se sont préinscrits à ce concours entre le 11 janvier et le 16 février 2022, 606 candidats ont validé leur inscription avant la date limite fixée au 24 février 2022.

Parmi ces 606 candidats, 2 n'ont pas été admis à concourir (au concours interne) faute de remplir les conditions requises et 48 ont annulé leur inscription.

Ainsi, 556 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
ARCHIVES	283	135	12	430
INVENTAIRE	102	24		126
TOTAL	385	159	12	556

Parmi ces 556 candidats admis à concourir, 13 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour de la première épreuve pour les candidats inscrits au concours interne et au 3^{ème} concours, et, de façon dérogatoire, au plus tard à la date du jury d'admission pour les candidats inscrits au concours externe, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Parmi ces 13 candidats admis sous réserve, une seule s'est présentée aux épreuves après avoir complété son dossier d'inscription avant la date de la première épreuve.

Il est à noter que la seule candidate ayant déposé une demande d'équivalence de diplôme (diplôme étranger de doctorat), a obtenu une décision favorable.

Enfin, 2 candidats au concours externe ont bénéficié d'une dispense de diplôme en tant que « père ou mère d'au moins 3 enfants ».

C – Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 38, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 24 postes,
- concours interne : 11 postes,
- troisième concours : 3 postes.

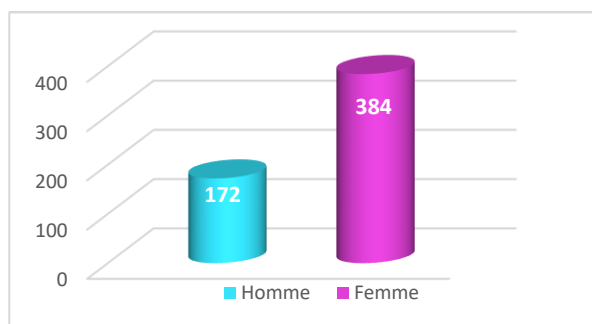
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
ARCHIVES	18	9	3	30
INVENTAIRE	6	2		8
TOTAL	24	11	3	38

II - Candidats

A - Origine géographique

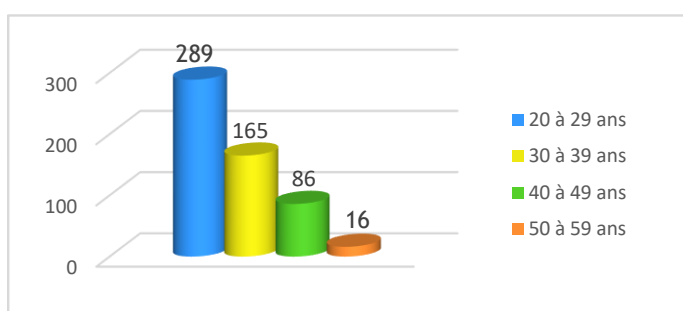
REGION	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Total
Bretagne	58	144 soit 25,9 % des candidats convoqués sont domiciliés dans le Grand-Ouest
Pays de la Loire	52	
Normandie	34	
Hors Grand Ouest	412	Soit 74,1 % des candidats convoqués sont domiciliés hors Grand-Ouest

B - Répartition Hommes-Femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (69 %).

C - Tranches d'âge

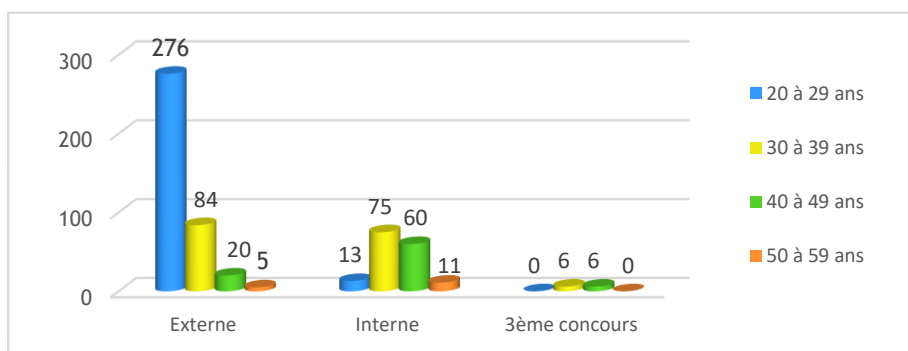


52 % des candidats ont entre 20 et 29 ans

29,7 % des candidats ont entre 30 et 39 ans

15,4 % des candidats ont entre 40 et 49 ans

2,9 % des candidats ont plus de 50 ans



III – Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées les 18 et 19 mai 2022 à l'espace Aumaillerie à La-Selle-en-Luitré (35) et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 8 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre des dispositions applicables aux personnes en situation de handicap.

Sur les 556 candidats admis à concourir, 372 **étaient présents à la première épreuve écrite** (commentaire de texte), soit un taux d'absentéisme de 33,1 %.

Pour information, 735 candidats avaient été convoqués à la session 2019 de ce concours, 388 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 47,2 % (50 % pour le concours externe / 40 % pour le concours interne / 55,5 % pour le 3^{ème} concours).

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	385	241	37,4 %
Concours interne	159	121	23,9 %
Troisième concours	12	10	16,7 %
TOTAL	556	372	33,1 %

SPECIALITES	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
ARCHIVES	430	290	32,5 %
INVENTAIRE	126	82	34,9 %
TOTAL	556	372	33,1 %

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction. Il est attribué une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, 34 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. Les candidats au concours externe et au 3^{ème} concours ont trois épreuves écrites obligatoires : commentaire de texte / note de synthèse et composition.

Les candidats au concours interne ont deux épreuves écrites obligatoires : commentaire de texte et note de synthèse.

1 – Epreuve de commentaire (concours externe, interne et 3^{ème} concours)

Le libellé de l'épreuve écrite est le suivant : Un commentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif aux civilisations européennes. (Durée: 4 heures; coefficient 3)

Résultats de cette épreuve :

Spécialité ARCHIVES

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
EXTERNE	176	10,20	19,00	1,00	1	7
INTERNE	104	9,34	17,00	3,00	0	3
3 ^{EME} CONCOURS	10	8,15	15,00	4,00	0	2

150 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 52 % des candidats présents.

12 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit environ 4 % des copies.

Spécialité **INVENTAIRE**

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
EXTERNE	65	10,30	16,50	5,50	0	0
INTERNE	17	9,50	17,00	5,50	0	0

Pour rappel, aucun poste n'est ouvert au 3^{ème} concours dans la spécialité inventaire.

41 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 50 % des candidats présents.

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Observations générales des correcteurs (spécialités archives et inventaire) :

Sujet : Le texte choisi permettait un commentaire valorisant des connaissances en culture générale (historiques, littéraires ou journalistiques) quel que soit le parcours du candidat et mettant en avant des savoirs en matière de médiation culturelle (expositions notamment). Le choix très pertinent de ce sujet d'actualité, qui pouvait paraître un peu « trop attendu », est finalement très judicieux pour départager assez aisément les candidats, en évaluant à la fois des connaissances historiques, mais aussi l'intérêt et la compréhension des sujets actuels de société.

Les parties du texte étaient clairement identifiées. Les extraits, bien sélectionnés, ont facilité la lecture rapide et la compréhension du candidat, et permettaient de construire un commentaire structuré et étoffé.

Le texte ne présentait pas de difficulté particulière pour un futur attaché de conservation du patrimoine. Il a pu toutefois mettre des candidats dans l'embarras, certains ayant eu des difficultés à prendre de la distance par rapport au thème du texte. Son caractère subjectif nécessitait en effet que les candidats se détachent de l'approche militante du travail proprement historiographique. Une correctrice a fait remonter que le sujet fortement ancré dans une actualité traitée de manière souvent polémique dans les médias, a pu susciter chez certains candidats un conformisme de pensée et les dissuader d'exprimer une opinion personnelle, éventuellement différente de celle de l'auteure. Pour pondérer, une autre correctrice a noté, qu'au regard des actualités, le récit de l'évolution de la place de la femme dans la société et de son traitement historique, sous la forme d'une « égo-histoire » est un sujet dont pouvaient se saisir aisément les candidats.

Niveau des candidats : Globalement, les candidats ont une bonne connaissance de la matière historique et ont des capacités d'analyse. L'exercice du commentaire est plutôt compris et respecté dans l'ensemble. Toutefois la problématique est insuffisamment dégagée dans les devoirs. Quelques copies avec des plans intéressants témoignent d'un regard pertinent et personnel sur le sujet. La plupart des candidats connaissent l'auteure et certains ont été en capacité de citer et restituer ses ouvrages. Quelques rares candidats ont su identifier avec une grande clarté les idées centrales du sujet et développer des connaissances solides, étayées par des exemples riches, parfois même originaux et inattendus. Les correcteurs ont toutefois constaté une méconnaissance de l'historiographie et une culture générale plutôt faible. La partie sur les sources a été souvent la plus pauvre, ce qui est étonnant de la part d'archivistes ou de spécialistes de l'inventaire. De nombreux candidats n'ont pas fait de lien avec l'actualité. La majorité des correcteurs a déploré une maîtrise de la langue insuffisante : de très nombreuses fautes d'orthographe et erreurs de syntaxe entravent l'expression et le développement des idées.

2 – Epreuve de note (concours externe, interne et 3^{ème} concours)

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné, selon la spécialité du candidat choisie au moment de l'inscription au concours. (Durée : 3 heures ; coefficient 3)

Résultats de cette épreuve :

Spécialité ARCHIVES

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
EXTERNE	175	10,28	18,25	2,00	1	9
INTERNE	104	8,95	14,50	0,25	1	4
3 ^{EME} CONCOURS	10	8,38	12,00	4,00	0	1

146 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit un peu plus de 50 % des candidats présents.

14 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4,8 % des copies.

Observations des correcteurs :

Sujet : Le sujet, très intéressant, permettant d'aborder des thèmes d'actualité est parfaitement en adéquation avec les questionnements en cours au sein des services d'archives. Le niveau de difficulté était en cohérence avec les compétences attendues d'un cadre A. Le dossier pertinent et bien construit, apportait de nombreux éléments pour constituer la note, mais il a pu peut-être parfois égarer certains candidats, de par sa densité.

Niveau des candidats : Sur la forme, la technique de la note est majoritairement acquise (collectivités, date, objet, plan...). La préparation au concours assurée par le CNFPT se ressent dans l'organisation des copies et le suivi de la méthodologie. Les termes du sujet n'ont pas toujours été compris (confusion entre « collecte » et « politique de collecte »). Une majorité des candidats est restée concentrée sur la collecte sans développer la problématique. Certains correcteurs constatent une méconnaissance du domaine des archives, à un point où ils se questionnent quant au choix de la spécialité effectuée par certains candidats. Des lacunes parfois importantes tant sur l'organisation des archives en France (réseau des Archives et périmètre de collecte des différents services d'archives, rôle du SIAF) qu'en archivistique (différence entre archives publiques et privées). Les récentes réflexions sur la politique de collecte sont méconnues de bon nombre de candidats. De manière générale, les correcteurs observent un manque de recul sur les pratiques professionnelles. Le dossier est trop souvent sous-exploité. Le style, la syntaxe et l'orthographe restent encore très insatisfaisants et le niveau de langue de certaines copies est très éloigné du niveau attendu d'un cadre A.

Spécialité INVENTAIRE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
EXTERNE	65	8,61	14,00	3,00	0	2
INTERNE	17	10,82	16,00	6,00	0	0

50 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 61 % des candidats présents.

2 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2,4 % des copies.

Observations des correcteurs :

Sujet : Bien que clairs et relativement classiques, les documents du dossier étaient denses et techniques. Ils renvoyaient davantage à des périodes historiques de l'inventaire, plutôt qu'aux enjeux évoqués par le sujet. Il était alors difficile pour les candidats, de s'extraire des questions de méthodologie et d'histoire de l'inventaire. De même, sous des abords « simples », la formulation du sujet a rendu la problématisation difficile et a pu conduire des candidats à rédiger des notes descriptives, manquant de réflexion et ne permettant pas la prise de décision attendue.

Niveau des candidats : Une bonne qualité d'écriture et d'orthographe est notée par le binôme ayant corrigé les copies du concours interne. La méthodologie de l'épreuve n'est pas toujours maîtrisée, notamment par les candidats externes. Les correcteurs relèvent une méconnaissance du domaine de l'inventaire et s'interrogent même sur le choix de la spécialité par certains candidats inscrits au concours interne. Peu de réflexions sur les enjeux que l'inventaire a, à relever aujourd'hui, pour être en lien avec les stratégies de politique publique. Une mauvaise gestion du temps est relevée (plusieurs copies inachevées).

3 – Epreuve de composition (concours externe et 3^{ème} concours)

Cette épreuve consiste en une composition sur un sujet portant au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription sur l'une des spécialités (*Durée : 4 heures ; coefficient 3*).

Résultats de cette épreuve :

Spécialité ARCHIVES

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
EXTERNE	174	9,52	15,75	0,50	0	15
3 ^{EME} CONCOURS	10	11,30	13,50	6,00	0	0

99 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 54 % des candidats présents.

15 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit environ 8 % des copies.

Observations des correcteurs :

Sujet : Le sujet était conforme au cadrage et plutôt classique pour la spécialité. Il présentait un double intérêt : vérifier les connaissances théoriques de base des candidats en matière de description archivistique et susciter une réflexion critique. Ce sujet a permis à la fois d'exposer des connaissances techniques, d'en identifier les enjeux métier et sociaux tout en tenant compte des transitions contemporaines. De fait, il fait appel tant à un socle de connaissances techniques, à une capacité d'analyse et d'argumentation, qu'à une ouverture à un environnement en mouvement. Intemporel et contemporain, ce sujet relie ainsi la pratique traditionnelle aux innovations actuelles tout en replaçant l'humain au cœur du service public. Il permet ainsi d'embrasser un large spectre de savoir-faire et de savoir-être au cœur des responsabilités d'un cadre de catégorie A de la fonction publique territoriale. Le sujet alliait ainsi théorie, argumentation et illustration.

Niveau des candidats : Le libellé du sujet a permis à une grande majorité des candidats de construire une dissertation argumentée. Certaines copies témoignant certes d'un socle de connaissances de base, sont toutefois présentées sous la forme d'un exposé linéaire, sans argumentaire, ni analyse. Les bonnes copies ont fait preuve de connaissances précises et actualisées, en archives. La définition des termes présents dans le libellé (inventaires, répertoires) est souvent absente dans les devoirs. Pour quelques candidats, l'expression écrite reste faible pour ce niveau de concours (répétitions, imprécisions, style, sigles, expressions inadaptées...).

Spécialité INVENTAIRE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
EXTERNE	62	10,45	15,00	5,00	0	0

27 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit un peu plus de 43 % des candidats présents.

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Observations des correcteurs :

Sujet : Le sujet est conforme au cadrage et classique dans sa problématique. Il est clair et sans ambiguïté.

Niveau des candidats : Les candidats ont dans l'ensemble, une bonne connaissance de l'évolution de l'inventaire. Pour une partie des copies, les exemples étaient pertinents et variés. Globalement, la méthodologie reste approximative et les copies standardisées. Une mauvaise gestion du temps de la part de certains candidats n'a pas permis la relecture de leur copie. Les correcteurs ont relevé sur quelques copies une orthographe parfois très déficiente et/ou une écriture et une présentation non soignées.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles (règles inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement).

Aucune copie n'a été soumise au jury.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITE	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	seuil	Nb admissibles	seuil	Nb admissibles	seuil	Nb admissibles
ARCHIVES	12,00/20	49	11,00/20	25	11,08/20	3
INVENTAIRE	11,67/20	17	13,25/20	5		
TOTAL		66		30		3

Soit 99 candidats admissibles

IV – Epreuves orales d'admission

A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 4 jours du 20 au 23 septembre 2022 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Conformément au décret n°2021-572 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, l'épreuve orale obligatoire de langue, ainsi que l'épreuve facultative d'interrogation portant sur la gestion et le traitement automatisé de l'information, sont suspendues pour les concours externe, interne et 3ème concours de cette session 2022.

Les 99 candidats admissibles ont été convoqués à leurs 2 épreuves orales obligatoires sur une même journée.

Sur ces 99 candidats convoqués, 2 candidats au concours interne dans la spécialité archives ne se sont pas présentés aux épreuves, soit un taux d'absentéisme d'environ 2 %.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves orales obligatoires entraîne l'élimination du candidat.

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

1– Epreuve de conversation (ou d'entretien) avec le jury

Le libellé réglementaire de l'épreuve de conversation (ou d'entretien) est le suivant, selon la voie de concours :

Concours externe et interne	3 ^{ème} Concours
Conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel pour les spécialités Archéologie, Archives, Inventaire, Musées, ou d'un texte à caractère scientifique et technique pour la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel. Durée : 30 minutes au maximum avec préparation de même durée ; coefficient 4	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, visant à apprécier son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions. Durée : 30 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4

Pour cette épreuve, uniquement pour cette session 2022 du concours, le coefficient réglementaire de 3 est porté à 4, compte tenu de la suspension de l'épreuve orale obligatoire de langue (affectée d'un coefficient 1), conformément au décret portant adaptation des épreuves de certains concours et examens compte tenu de la situation sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

2- Epreuve d'interrogation orale dans l'option

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'interrogation orale dans l'option est le suivant :

Concours externe, interne et 3 ^{ème} Concours									
Interrogation orale portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des options suivantes :									
- conservation ;									
- médiation culturelle ;									
- histoire des institutions de la France ;									
- conservation scientifique et technique.									
Durée : 30 minutes maximum avec préparation de même durée ; coefficient 2									

Résultats de ces épreuves :

Concours EXTERNE

SPECIALITE	Nb de présents	Epreuve de conversation				Epreuve d'interrogation orale dans l'option			
		Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
ARCHIVES	49	13,01	19,00	5,00	0	12,11	19,00	6,00	0
INVENTAIRE	17	11,18	18,00	5,00	0	10,94	16,00	6,50	0

Concours INTERNE

SPECIALITE	Nb de présents	Epreuve de conversation				Epreuve d'interrogation orale dans l'option			
		Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
ARCHIVES	23	12,22	16,50	7,00	0	12,80	18,50	6,00	0
INVENTAIRE	5	10,50	14,50	4,00	1	9,80	13,00	7,00	0

3^{ème} Concours

SPECIALITE	Nb de présents	Epreuve de conversation				Epreuve d'interrogation orale dans l'option			
		Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
ARCHIVES	3	13,67	18,00	10,00	0	9,67	17,00	5,00	0

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours (externe, interne ou 3^{ème} concours) est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe et interne dans la limite de 15% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

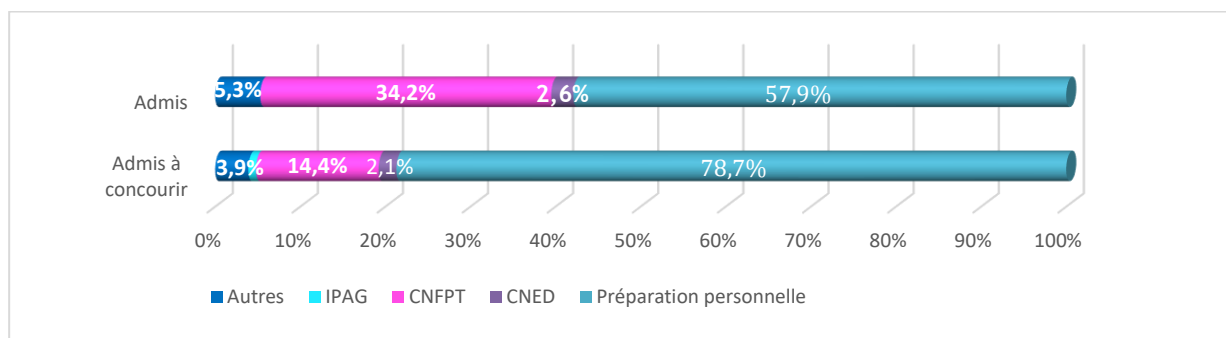
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
ARCHIVES	13,63/20	20	12,83/20	9	13,92/20	1
INVENTAIRE	12,58/20	6	13,17/20	2		
TOTAL		26		11		1

Soit 38 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 38 candidats admis :

- ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : %,
- ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : %,



Les 38 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 87 % de niveau 7 (bac +5)
- 8 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 5 % de niveau 5 (bac + 2),

V – Analyse et conclusion

Les épreuves de cette session 2022 du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine se sont déroulées dans de bonnes conditions. Comme pour la session passée (2019), le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine organisait le concours dans les spécialités archives et inventaire, pour l'ensemble du territoire national.

Comme à chaque opération, le jury insiste sur l'importance de la préparation des candidats à l'ensemble des épreuves. La sélectivité étant importante, une préparation sérieuse reste le gage de la réussite à ce concours comportant des épreuves très techniques.

Le jury félicite les nouveaux lauréats inscrits sur la liste d'aptitude et leur souhaite d'intégrer dans le meilleur délai leur nouveau cadre d'emplois ! Les candidats non admis à cette session de concours doivent persévérer car il y a eu de très belles prestations !

Fait à Thorigné-Fouillard, le 21 décembre 2023

La Présidente du jury,
Claire GATTI
Directrice des Archives Municipales
Ville de Rennes (35)